

28 MARS

Société Civile Immobilière en formation

Au capital de 1 500 Euros

Siège social : 1195 Route de Lavaur

31 380 AZAS

R.C.S. : TOULOUSE (en cours de constitution)

**ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE
REUNION DU 1^{er} DECEMBRE 2023**

Le premier décembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, les associés de la SCI 28 MARS en formation se sont réunis en assemblée générale constitutive au siège social.

Les personnes présentes ont signé la feuille de présence qui est annexée au présent procès-verbal.

L'Assemblée Générale désigne en qualité de président de séance, Mr Pierre-Gaël BESSIÈRE et Madame Manon COLOMBIÉ en qualité de secrétaire de séance.

Le Président de séance rappelle que l'Assemblée Générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination des premiers co-gérants de la Société ;
- Autorisation d'acquérir un appartement sis, 276 rue Lecourbe – 75 015 PARIS;
- Autorisation de contracter un emprunt en vue de cette acquisition;
- Pouvoirs à donner aux effets ci-dessus;
- Questions diverses.

Le Président expose les motifs des résolutions figurant à l'ordre du jour.

Le Président complète cet exposé par tous renseignements demandés ; parole est donnée à celui des Associés souhaitant poser des questions et recevoir des informations complémentaires.

A l'issue des débats, il est demandé aux Associés de se prononcer sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

ADOPTION DES RESOLUTIONS :

RESOLUTION N°1

L'Assemblée générale constitutive décide de nommer en qualité de co-gérants de la SCI 28 MARS et ce pour une durée indéterminée :

- **Monsieur Pierre-Gaël BESSIÈRE**

Né le 15 décembre 1995 à FIGEAC (46)

Demeurant, 1195 Route de Lavaur – 31 380 AZAS

et

- **Madame Manon COLOMBIÉ**

Née le 5 avril 2000 à RAMBOUILLET (78)

Demeurant, 8 rue de l'Eglise – 75 015 PARIS

Mr Pierre-Gaël BESSIÈRE et Mme Manon COLOMBIÉ acceptent expressément leur mandat social et déclarent ne relever d'aucun cas d'incompatibilité ou d'interdiction pouvant limiter ou interdire l'exercice de celui-ci.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

RESOLUTION N°2

Après examen et discussion, l'Assemblée Générale constitutive autorise la SCI 28 MARS en cours de formation à acquérir, au prix de 340 000 € hors frais d'acte et de formalités, un appartement sis, 276 rue Lecourbe – 75 015 PARIS

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

RESOLUTION N°3

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée Générale constitutive autorise la SCI 28 MARS à :

- contracter auprès de tout établissement bancaire de son choix, un emprunt d'un montant de 380 000 € sur 300 mois, au taux de 4,20 %
- et à consentir à l'établissement financier, toutes les garanties nécessaires.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

RESOLUTION N°4

Corrélativement aux résolutions précédentes, l'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à Mr Pierre-Gaël BESSIÈRE et Mme Manon COLOMBIÉ avec faculté d'agir ensemble ou séparément, de déléguer ou de substituer, au nom et pour le compte de la SCI 28 MARS, de signer et intervenir aux actes d'acquisition et de prêt, de consentir à la Banque les garanties dont elle aura besoin et plus généralement de faire tout ce qui sera nécessaire et/ou utile aux effets ci-dessus.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

* * *
* * *

10 - PROCES VERBAL :

Les résolutions adoptées au cours de la présente réunion ont fait l'objet du présent procès-verbal, signé, après lecture, par les membres du bureau.

Tout porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait de celui-ci pourra effectuer toutes formalités requises (de publicité, de dépôt ou autres), notamment auprès du Greffe du Tribunal de Commerce compétent.

11 - HORAIRE DE CLOTURE : 20 Heures

LE PRESIDENT
Mr Pierre-Gaël BESSIÈRE



Mr Pierre-Gaël BESSIÈRE



LA SECRETAIRE
Mme Manon COLOMBIÉ



Mme Manon COLOMBIÉ

